



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



CALENDRIER ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET PRINCIPAL

Vote du BP 2023 le 4 avril 2023 avec reprise anticipée du résultat 2022

Orientations budgétaires 2023 :

- **Une bonne gestion des finances de l'intercommunalité** (stabilité fiscale depuis 2010, maîtrise des dépenses et de l'endettement, mutualisation)
- **Des recettes fiscales dynamiques, mais déconnectées de l'agglomération** (TVA)
- **Des moyens accrus pour l'exercice des compétences développement économique et ville intelligente** (vidéoprotection, données).
- **Un soutien confirmé des communes** : reversement de 60 % de la croissance de la TVA 2022 en fonctionnement par une augmentation des attributions de compensation (1,7 M€), fonds de concours.
- **Des investissements dans des équipements en vue des JO** (Moulin de St-Cyr, Allée royale de Villepreux, Office de tourisme)
- **Des investissements pluriannuels dans les réseaux d'eaux pluviales**
- **Des dépenses GEMAPI croissantes nécessitant un financement par la taxe**

L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ La première recette est la TVA (remplacement de la TH) prévue à 47,9 M€ (calculée sur la prévision nationale x % VGP) en forte croissance / BP 2022 (+11,9 %), mais le montant réellement perçu ne sera connu que fin septembre
- ✓ La seconde recette de l'agglomération était la CVAE (37,4 M€ en 2022). Elle est supprimée et compensée à hauteur de la moyenne 2020-2023. Ce montant n'est pas communiqué à ce jour par l'Etat aux collectivités locales.
- ✓ La dynamique fiscale est transférée à un fonds national de développement économique, dont le retour à l'agglomération est aujourd'hui incertain (décret à paraître en 2023)
- ✓ La 3^{ème} recette est la TEOM (31,2 M€ en 2022) en progression de +7,6 % en 2023 (7,1 % forfaitaire, 0,5 % physique)
- ✓ La CFE (25,8 M€ en 2022) est estimée à +5 %, mais l'évolution des valeurs locatives reste incertaine du fait de l'exonération partielle des établissements industriels.

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses liées à la gestion des déchets sont en forte progression. Mais le budget déchets reste équilibré grâce à la progression de la TEOM.
- ✓ Les charges de personnel sont prévues en progression de +4,5 % (BP +DM). (augmentation du point d'indice, effet à plein du transfert de la compétence tourisme, création de postes dans le développement économique et la vidéoprotection)
- ✓ Les dépenses liées à la GEMAPI sont en progression (+414 k€) liées au retour à la contribution antérieure au syndicat Hydreaulys.
- ✓ Il est proposé de financer les dépenses GEMAPI (1 M€ par an) par un recours à la fiscalité.

TAXE GEMAPI

- ✓ La contribution GEMAPI était fiscalisée en 2017 pour certaines communes du SMAERG : Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-le-Roi, St-Cyr l'Ecole et Versailles.
- ✓ VGP a institué la taxe GEMAPI en juillet 2020, mais avec un montant de 0 €.
- ✓ Aucun zonage n'est possible. La taxe doit être recouvrée sur tout le territoire.
- ✓ L'EPCI vote un produit à recouvrer avant le 15 avril, plafonné à 40 € / habitant qui est réparti par les services fiscaux au prorata des bases fiscales de Taxe Foncière Bâti, Non-Bâti, CFE, TH résidences secondaires
- ✓ La mise en œuvre d'une taxe GEMAPI de 1 M€ en 2023 correspondra à 3,60 € / hab.
- ✓ Le nombre de contribuables étant plus faible que le nombre d'habitants, le montant moyen de la taxe GEMAPI sera de 6 € par propriétaire, 7 € par entreprise et 0,38 € par propriétaire de terrains non bâtis. Pour les 5 % de propriétaires les plus riches (en termes de valeurs locatives), le montant de la taxe devrait atteindre 13 €.
- ✓ Les locataires ne payeront rien du fait de la suppression de la TH.

UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

- 3,5 M€ de travaux eaux pluviales nécessaires dans le cadre des priorités des schémas directeurs. Les schémas directeurs des autres communes sont en cours d'élaboration.
- 0,9 M€ de décaissements prévus sur l'exercice 2023.
- Aucun organisme ne subventionne les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Commune	Description	Montant
Bois d'Arcy	Rue Jules Marey et Vaudin	361 000
Bois d'Arcy	Réseau Gabriel Péri	170 000
Bois d'Arcy	Rue Camélinat	400 000
Bougival	Rue de la Mare	120 000
Bougival / La Celle St Cloud	Rues Pierre Brosolette, Pasteur et av François Debergues	410 000
Buc	Mise en sécurité bassin des Vallons route des Loges	20 000
Buc	Avenue Jean Jaurès	95 000
Châteaufort	Rue de Trappes	225 000
Châteaufort	Chemin de la Folie (47 ml)	72 000
Vélizy	Rue Jean de la Fontaine (111 ml)	116 400
Vélizy	Bassin Val de Grace	25 000
Vélizy	Avenue de l'Europe (800 ml)	1 300 000
Divers communes	Divers	185 600
	Total AP travaux eaux pluviales	3 500 000



DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 22,75 M€

Liste des investissements	Projet BP 2023	AP votée	Recette au BP 2023
Moulin de St Cyr	4 000 000	OUI	2 840 000
Fonds de concours aux communes (retour incitatif 2020-2022, PDI)	4 169 482	OUI	
Travaux eaux pluviales	900 000	A VOTER	
Vidéoprotection phase 3	2 650 000	OUI	
Office de tourisme intercommunal	2 000 000	OUI	500 000
Fibre optique entre les communes	850 000	OUI	
Création Halte Allée royale tram13	1 400 000	OUI	
Schéma directeur assainissement/pluviales	800 000	OUI	
Allée royale	800 000	OUI	260 000
Pistes cyclables	403 078		23 000
Salle orchestre Lully-Vauban	500 000	OUI	
Etude manufacture toile de Jouy	235 140		105 000
Autres	55 000		
Acquisitions récurrentes (PAV, bacs, informatique, instruments de musique)	2 406 000		125 000
Travaux gros entretien	979 800		245 000
Subventions (diffuseur A86, projets agricoles, SEM)	601 500	OUI	
Total	22 750 000		4 098 000

CARACTÉRISTIQUES DE LA DETTE ET ÉVOLUTION 2023

- Au 31 décembre 2022, Versailles Grand Parc n'a pas de dette dans son passif.
- Mais le niveau de la trésorerie est désormais inférieur à 1/12^{ème} des dépenses de fonctionnement (hors attribution de compensation).
- Deux emprunts ont été contractualisés pour un montant total de 11 M€ (taux fixe de 0,71 % et de 2 %). Leur mobilisation se déclenchera automatiquement en 2023.
- Le BP 2023 s'équilibrera avec une **inscription supplémentaire d'emprunt de 4,7 M€** à contractualiser en fonction du paiement des crédits d'investissement.

Projet de BP 2023

	Voté 2022 (BP + Reports + DM)	Réalisation 2022	Projet BP 2023
TOTAL RECETTES REELLES	185 647 800	189 395 891	196 258 000
RECETTE : Résultat de clôture cumulé de N-1	9 293 386	9 293 386	9 134 000
TOTAL DEPENSES REELLES (HORS SYCTOM)	180 192 186	177 378 507	192 307 000
DEPENSE INDEMNITE SORTIE SYCTOM	6 900 000	6 900 000	
EPARGNE BRUTE (RECETTE - DEPENSES)	7 849 000	14 410 770	13 085 000
DEPENSES REMBOURSEMENT DETTE			360 000
EPARGNE NETTE DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE	7 849 000	14 410 770	12 725 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 490 318	14 923 140	22 750 000
RECETTES : SUBVENTIONS, FCTVA, RESULTAT	2 741 318	883 484	5 325 000
EMPRUNT POUR FINANCER LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	12 900 000	- 371 114	4 700 000
			↓
STOCK DE DETTE AU 31/12		0	15 700 000
Reports de dépenses d'investissement		2 507 114	
Report de recettes d'investissement (subventions)		270 000	
Reports de recettes d'emprunts signés (mobilisation en 2023)		11 000 000	
Résultat 2022		9 134 000	

Assainissement : les travaux prévus en 2023

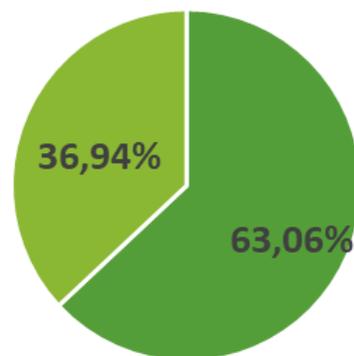


Communes	Intitulés	Montant BP 2023 (en € TTC)	Prêts AESN (20% du montant HT)	Subvention AESN (40% du montant HT)
Bièvres	Chemin de la Porte Jaune	400 000	-	133 300
Bois d'Arcy	Rue Gabriel Péri	759 950	129 167	253 300
Bois d'Arcy	Rues Jules Marey & Baudin	191 000	-	63 700
Bois d'Arcy	Rue Camélinat	373 100	-	137 700
Bougival	Rue de la Mare	183 000	-	0
Bougival	Rue Tourguenieff entre le n°3 et 22	40 000		0
Buc	Travaux sur réseaux Rue Jean Jaurès	150 000	-	89 300
Chateaufort	Allée du Clos Brosset	144 000	-	48 000
Chateaufort	Domaine de la Geneste	48 000	-	16 000
Jouy	Rue de la Bièvre, Rue de la Butte aux creches - Charles de Gaulle - Libération	250 000	-	83 300
La Celle Saint Cloud / Bougival	Rue Pierre Brossolette, Avenue Pasteur, Av François Desbergues	212 417	-	0
Les Loges	Rue des Haies	250 000	-	83 300
Noisy	Rue Lebourblanc	350 000	-	
Vélizy	Rues Louis Hubert & Gorgette	717 600	119 600	239 200
Versailles	Travaux sur réseau - Rue Rémilly - collecteur	349 950	-	105 622
Versailles	Collecteur ru des Nouettes	130 000	-	43 300
Versailles	Rue du Maréchal Foch	250 000	-	83 300
Versailles	Passage des deux portes	120 000	-	40 000
Versailles	Contre-allée avenue de Saint Cloud	125 000	-	41 700
Versailles	Rues Dussieux A.Coypel et Champ Lagarde	340 000	-	113 300
Versailles	Avenue de Sceaux Contre allée Nord	430 000	-	143 300
Versailles	Rue de la Ceinture	250 000	-	83 300
VGP	Trv rues diverses	635 000		
Viroflay	Quartier du Village et place de la fête	850 000	141 667	141 700
	TOTAL	7 549 017	390 433	2 216 122

Informations relatives aux ressources humaines (267 postes budgétaires au 31/12/2022)

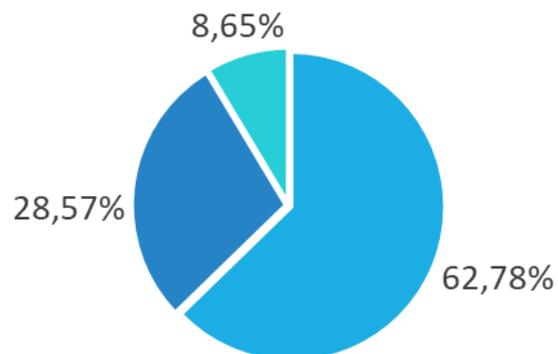


Répartition des effectifs par statut au 31/12/2022



■ Fonctionnaires ■ Contractuels sur emplois permanents

Répartition des effectifs par cycle de temps de travail



■ cycle spécifiques de la filières artistiques, hors 1607 h
■ cycle 39 h par semaine
■ cycle 36 h par semaine

Rémunération des agents

Bénéficiaires NBI au 31/12/2022

	Agents	Points
DG des communautés d'agglomération de 150 000 à 400 000 habitants	1	80
DGA des communautés d'agglomération de 150 000 à 400 000 habitants	1	50
Direction pédagogique et administrative des écoles de musique	6	30
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité ...	1	25
Régie supérieure à 18000 €	1	20
Maitre d'apprentissage	1	20
Encadrement prox. tech >= 5 agents	1	15
Dessinateur	1	10
Fonction d'accueil à titre principal	6	10
Total	19	

267 postes
budgétaires au
31/12/2022

Heures supplémentaires 2022 par catégorie et filière

		Nombre	Montant
A	Culturelle	398	27 075
B	Administrative	123	2 173
	Culturelle	477	22 718
	Technique	256	4 597
C	Administrative	266	4 287
	Technique	294	4 247
O	Sans filière	9	277
Total		1 823	65 374

Avantages en nature	2022
	Nombre d'agents
Logement	1
Véhicule	0